

## TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 14 juin

La solennité extérieure des titulaires non privilégiés qui se rencontrent, cette année, entre le 31 mai et le 21 juin, n'aura lieu que le 21 juin (avec renvoi de celle du Sacré-Coeur au 12 ou au 19 juillet).

Comme la solennité extérieure de la fête du Saint-Sacrement est privilégiée contre toute autre messe, à l'instar de la fête elle-même, (Rubr. génér. du brev., titre X, No 1; du missel, titre VI; décr. du 24 et du 28 juillet 1911), on ne peut, en ce jour, lui préférer la messe d'aucun titulaire (Décret génér. du 2 déc. 1896, VI, n. 3754).

**Diocèse de Montréal.** — Du 11 mai, saint Sacrement (Dominion Bridge).

**Diocèse de Valleyfield.** — Du 11 mai, saint Sacrement (Howick).

J. S.

## PRIERES DES QUARANTE-HEURES

- Lundi, 8 juin. — Contrecoeur.  
 Mercredi, 10 " — Saint-François-de-Sales.  
 Vendredi, 12 " — Saint-Jean-Baptiste-de-Lasalle.  
 Dimanche, 14 " — Saint-Lambert.

## CORRESPONDANCE ROMAINE

1er mai 1914.

**U**N important décret de la Congrégation des Rites va jeter un certain émoi chez ceux qui recherchent les dévotions nouvelles et s'y attachent avec une ténacité digne d'une meilleure cause. Mais pour mieux le comprendre, il faut prendre les choses de plus loin.

On sait que la dévotion au Sacré-Coeur de Jésus a mis longtemps à prendre rang de cité dans l'Eglise. Admise très tard par le Saint-Siège, elle s'est ensuite merveilleusement développée et de nos jours est bien, comme Dieu l'avait dit à la Bien-